



## PROCÈS VERBAL

### De la réunion ordinaire du Conseil municipal Du 04 octobre 2019

Date de la convocation	30 septembre 2019
Nombre de Conseillers en exercice	<b>10</b>
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	<b>9</b>

Le quatre octobre deux mille dix neuf à vingt-heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle municipale, sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

**Etaient présents** : François L'Huissier, Jean-Pierre Leroux, Jérôme Cottereau, Sébastien chevalier, Patrick Béhête, Guénaëlle Davoust, Ariane de Robien, Florence Pouteau

**Secrétaires** : Florence Pouteau, Jérôme Cottereau

**Absente Excusée** : Carole Le Monnier

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 6 septembre est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

- 1- Fonds de concours Mayenne Communauté
- 2- Réorganisation du poste de travail d'un agent technique principal de 2ième classe
- 3- Compte-rendu visite pour reprise commerce 1 rue des Rochers
- 4- Cession matériel restaurant 1 rue des Rochers
- 5- Devis entretien chemin randonnée
- 6- Demande achat logement communal situé "4 résidence des Tilleuls"
- 7- Aliénation logement communal situé "4 résidence des Tilleuls"
- 8- Devis mobilier et jeux extérieurs
- 9- Devis traçage horizontale
- 10- Procès-verbal commission sécurité "Eglise"
- 11- Informations suite relevé topographique

1	Fonds de concours Mayenne Communauté	
---	--------------------------------------	--

Le sujet est reporté au conseil du 06 novembre 2019

2	Suppression et création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ième à temps non complet à raison de 27h hebdomadaire sur temps scolaire	2019-35
---	---	---------

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Edwige PERRIN a démissionné du poste d'adjoint technique le vendredi 13 septembre 2019.

Madame Chemin Laëtitia qui était en congé parental d'éducation a repris son poste à compter du 23 septembre 2019. Monsieur le maire et le conseil municipal la remercient.

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération n°2018-41 du 29 juin 2018, le conseil a créé un poste d'emploi permanent à temps non complet à raison de 25h30 hebdomadaire.

Si la diminution est inférieure ou supérieure à 10 % la délibération est prise sans l'avis du comité technique soit une limite de 28.05 heures. Un avenant sera pris pour modifier le temps de travail au CDI de Mme Laëtitia Chemin à raison de 27h hebdomadaire sur temps scolaire.

Le conseil municipal, a revu l'organisation du poste comme suit :

	GARDERIE		CANTINE	MÉNAGE	TOTAL HEURE
	Matin	Soir	-	-	-
LUNDI	7h15-8h35	16h40-18h30	11h-14h15		<b>6h25</b>
MARDI	7h15-8h35	16h40-19h00	11h-14h15		<b>6h55</b>
JEUDI	7h15-8h35	16h40-18h30	11h-14h15	16h05-16h40	<b>7h00</b>
VENDREDI	7h15-8h35	16h40-18h45	11h-14h15		<b>6h40</b>
TOTAUX	5H20	7H55	13H	0H45	<b>27h00</b>

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ accepte la suppression d'un emploi technique de 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 25h30 hebdomadaires annualisées ;

⇒ **Accepte la création d'un emploi technique de 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires sur temps scolaire soit 21.26 heures annualisées à compter du 23 septembre 2019.**

⇒ souhaite mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les 3 postes d'animation suite à l'arrêt de l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaire (délibération 2017-55 du 1er décembre 2017)

Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filtre	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Temps partiel
13/04/2018	Secrétaire de mairie	20 h	adm	C	Adj. admin principal 2ième cl.	342	432	Adj. admin principal 2ième cl.	stagiaire	activité	20 h
13/11/2009	Agent de Maîtrise	35 h	tec	C	Agent de maîtrise	353	467	Agent de maîtrise	titulaire	activité	35 h
08/07/2016	Adjoint Technique 2ième classe	6 h sur temps scolaire	tec	c	Adj. technique 2ième classe	340	400	Adj. technique 2ième classe	CDI	activité	6 h
08/07/2016	Adjoint Technique 2ième classe	27 h 00 sur temps scolaire	tec	c	Adj. technique 2ième classe	340	400	Adj. technique 2ième classe	CDI	activité	27 h 00

⇒ Valide le tableau des effectifs présentés ci-dessous

3	Compte-rendu visite pour reprise commerce 1 rue des Rochers	
---	---	--

- Prise de contact par Mme Bukin

- Proposition du conseil de rencontrer M. et Mme Bukin 1/2 heure avant une séance de conseil de novembre.

4	Cession matériel restaurant - 1 rue des rochers	
---	---	--

Lors de la séance du 06 septembre 2019, le conseil a décidé de proposer l'offre de reprise du matériel restant pour un montant de 500 € HT.

Le mandataire judiciaire a accepté l'offre

5	Devis entretien chemin de randonnée	2019-36
---	-------------------------------------	---------

Messieurs le Maire et François L'Huissier se sont rendus sur le chemin de randonnée avec monsieur Bernard Laurent, encadrant technique, espaces verts et écô-pâturage de l'association ETIC 53 (Etablissement de Travail et d'Insertion à Copainville) comme demandé lors du précédent conseil.

Le devis pour l'ouverture du chemin de randonnée s'élève à 1 240 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte de devis pour un montant de 1 240 € TTC
- Autorise de Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire

6	Demande achat logement communal 4 résidence des Tilleuls	
---	---	--

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de M. Mauger Christian qui est intéressé par l'achat de la maison qu'il loue depuis le 06 mai 2017.

7	Aliénation logement communal 4 résidence des Tilleuls	2019-37
---	--	---------

Monsieur le maire rappelle qu'il n'est pas nécessaire de faire appel aux services locaux du domaine pour estimer le bien "4 résidence des tilleuls" car la commune a moins de 2 000 habitants.

Il rappelle qu'en 2016, le conseil municipal a vendu le pavillon situé au 2 résidence des tilleuls pour un montant de 70 000 € net vendeur.

Ce pavillon était de type T4 d'une surface habitable de 82.15 m<sup>2</sup>.

Le pavillon situé au 4 résidence des tilleuls est également un T4 d'une surface habitable de 81.03 m<sup>2</sup>.

Il précise que la commune a acheté 6 radiateurs en 2018 pour une valeur de 1 529.470 € TTC que M. Mauger Christian a posé lui même.

La commune a également changé le chauffe-eau (200 L) cette année pour un montant de 732.90 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité décide :

- ⇒ De mettre le bien situé au 4 résidence des tilleuls en vente à 70 000 €
- ⇒ Décide de déconventionner le bien auprès du Préfet
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Monsieur le Maire présente le devis sur les différents jeux en photo ci-dessous

- Jeu sur ressort la Tortue 5 places : 775 € HT
- Jeu sur ressort une place la moto : 520 € HT
- Panneau ludique camion : 190 € HT
- Panneau ludique les curseurs : 190 € HT
- Echelle de Perroquet : 1 100 € Ht
- Table de pique nique : 300 € HT
- Banc Futura : 310 € HT
- Lot de 5 guirlandes stalactites : 200 € HT
- Guirlande led : 49 € HT



Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité décide :

⇒ d'attribuer un budget de 3 000 € HT

⇒ Autorise le Maire a validé le devis en fonction du budget proposé ci-dessus.

Monsieur le Maire informe qu'une visite de sécurité a été effectuée le mercredi 04 septembre 2019.

La commission prescrit :

- Etablir un diagnostic de solidité des voûtes de la nef.

La commission a émis un avis favorable à la poursuite des activités.

Le conseil propose les sites suivants pour mesurer les fissures

- <https://www.ginger-cebtp.com/produit/centrale-phenix/les-differents-moyens-de-suivi-de-fissures-et-de-mesure-douverture-de-fissure/>
- [https://www.saugnac-jauges.fr/fr/pdf/Saugnac\\_Catalogue\\_Complet.pdf](https://www.saugnac-jauges.fr/fr/pdf/Saugnac_Catalogue_Complet.pdf) ⇒ cf page 23
- <https://www.batiproduits.com/fiche/produits/temoins-de-fissures-difficilement-accessibles-p69077058.html>

10	Dépenses pouvant être réglées sans mandatement préalable	2019-39
----	--	---------

Monsieur le Maire présente au conseil les dépenses pouvant être réglées sans mandatement préalable :

- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau ,
- les abonnements et consommations d'électricité ;
- les abonnements et consommations de gaz ;
- les abonnement et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

⇒ Accepte le paiement des dépenses sans mandatement préalable pour l'ensemble de la liste présentée ci-dessus

⇒ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Heure fin de séance :22h30

Date d'affichage : 21 octobre 2019

Eric Transon

François L'huissier

Jean-Pierre Leroux

Carole Le Monnier  
(absente excusée)

Jérôme Cottreau

Sébastien Chevalier

Patrick Béhêtre

Guénaëlle Davoust

Ariane de Robien

Florence Pouteau